UNION INFO EXPRESS

BULLETIN D'INFORMATION DE L'UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS

Edit.resp : bureau UCESG, Marzia Fiastri, Chantal Viollaz 3 décembre 2009

PETITION CARTEL-UNION

Pourquoi chacun doit signer cette pétition

- **Désengagement de l'Etat**

Dépenses **DIP 2007 = ±** Dépenses **DIP 1990** (francs constants)
Coût /élève au PO : **1996 : CHF 25'000**.- **2007 : CHF 20'000.-**
Evolution élèves au PO 1992/2009 : **+ 45.5 %**
Evolution postes enseignants (EPT) 1992/2009 : **+4,0%**

➔ surcharge de travail, en particulier par l'augmentation des effectifs

- **Gestion managériale du DIP**

Le souci d' « efficience » est devenu la priorité de la gestion du département, en particulier en ce qui concerne le personnel, avec :

- **un projet de cahier des charges** additionnant pêle-mêle tâches d'enseignement et une multitude de tâches et responsabilités annexes ;
- **la mise en place de l'évaluation périodique** où la volonté de fixer a priori des objectifs individuels apparaît clairement dans le dernier courrier envoyé à tout le personnel, en contradiction avec les positions défendues par l'UNION, que le DIP avait prises en considération ;
- **la volonté d'exercer un contrôle total sur l'enseignement, donc sur les enseignants**, par la mise en œuvre de plans d'études extrêmement détaillés et de pédagogies copiées du monde de l'entreprise, limitant ainsi considérablement la liberté d'enseignement nécessaire pour accomplir l'acte pédagogique, complexe par nature ;
- **la volonté de renforcer la hiérarchie** intermédiaire dans les établissements avec le projet de modification du statut des doyens.

- **Les réformes**

Elles sont à la base du malaise des enseignants. C'est ce qui avait été relevé par une étude indépendante en 2003 déjà. La situation n'a fait qu'empirer depuis.
Le paroxysme est atteint avec la réforme de l'Ecole de commerce où l'enseignement des matières est remplacé à tous les niveaux par le « développement de compétences », notamment « sociales, méthodologiques et personnelles » (sic !) qu'il faudra évaluer ! Exit les connaissances, voilà arrivées les compétences ! Mais pas de soucis, les élèves-apprentis en école seront formés à l'entreprise. Résultat garanti : réduction à la portion congrue de l'enseignement de la culture générale et surcharge de travail assurée pour tous.

➔ Le corps enseignant n'est pas forcément opposé aux changements, mais certainement à ceux qui péjorent à la fois les conditions d'études, la qualité des formations des jeunes, et les conditions d'enseignement, une surcharge de travail inutile pour les enseignants.

- **La formation des enseignants**

Pour satisfaire au diktat de la « Déclaration de Bologne », la **formation initiale** des enseignants est passée sous le contrôle de l'université, avec un rôle important de la FAPSE. Pour l'UNION, le métier d'enseignant s'apprend d'abord en enseignant au contact des élèves et des collègues. L'apport théorique est une nécessité, mais il ne doit pas être prépondérant comme il tend à le devenir à l'IUFE. Après plus d'une année de fonctionnement, les maîtres en formation ont relevé l'inadéquation de nombreux cours par rapport à leur pratique, la désorganisation de l'Institut et une demande excessive de travaux théoriques.

Quant à **la formation continue**, une OPA est lancée par l'IUFE avec comme conséquence possible de modifier considérablement la nature de la formation continue qui actuellement est choisie librement par l'enseignant, répond aux besoins exprimés par le corps enseignant et est mise en œuvre par des commissions paritaires. De plus, l'IUFE, (et le DIP avec lui) semble avoir l'intention d'instaurer une formation continue permanente et obligatoire dès le début de la carrière afin que ses théories, pas forcément partagées par les professionnels de l'enseignement que sont les enseignants titulaires de classes, s'implantent mieux dans les écoles.

➔ On ne s'y prendrait pas autrement pour « formater » les enseignants !

- **La finalité de l'école publique**

On peut raisonnablement s'interroger sur l'évolution de l'école genevoise qui tend à répondre prioritairement aux attentes du monde économique et de moins en moins à ceux des personnes et de la société, ceci en contradiction avec la loi (art.4 de la LIP).

---

15 pétitions, comme celle de l'UNION, sont simultanément lancées. Elles concernent tous les services de l'Etat et le secteur subventionné où les mêmes causes entraînent les mêmes effets :

la mise à mal des services publics.

C'est par la mobilisation que les intérêts des enseignants et des élèves sont défendus. Cela passe par l'engagement de tous en signant déjà cette pétition, mais aussi en adhérant aux associations professionnelles, l'Union pour le PO. Et, si possible, en s'y engageant activement.

Manifestation : remise de la pétition aux autorités 17 décembre à 17 heures devant l'Hôtel de Ville

UNION DU CORPS ENSEIGNANT SECONDAIRE GENEVOIS (UCESG)
6, rue de la Tour-de-Boël – case postale 5521 - 1211 Genève 11 - e-mail : secretariat@union-ge.ch